

Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique

Procès-verbal de la séance d'installation du 29
novembre 2007 du conseil des formations de
l'EHESP

Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique

Procès-verbal de la séance d'installation du 29
novembre 2007 du conseil des formations de
l'EHESP

Liste des membres présents

Au titre des représentants de l'Etat :

.Christine d'Autume, chef de service, représentant le directeur de l'hospitalisation et de l'organisation des soins

.Fabienne Debaux, adjointe à la sous-directrice, représentant le directeur général de l'action sociale

.Eric Waisbord, sous-directeur à la SHR2, représentant le directeur de l'administration générale, du personnel et du budget

.François Couraud, Professeur des universités, conseiller technique et pédagogique représentant le directeur général de l'enseignement supérieur

.Alain Jacques Valleron, Hôpital Saint-Antoine Paris

Au titre des personnalités qualifiées :

.Christian Rollet, Inspecteur des affaires sociales

.Brian Hodges, Faculté de médecine de l'Université de Toronto

.Jacqueline Clavel, Faculté de médecine Paris Sud

.François Clergue, Hôpital universitaire de Genève

.Martine Riffard-Voilque, Direction départementale des affaires sanitaires et sociales à Marseille

Au titre des représentants des organisations syndicales les plus représentatives des corps de fonctionnaires formés à l'école :

.Céline Limouzy, Représentant le syndicat Force ouvrière (FO)

.François Astolfi, Représentant la Confédération générale du travail (CGT)

.Guy Cluzeau et Laurent Peillard, Représentants la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :

.Chantal de Singly, Représentant le Syndicat national des cadres hospitaliers (SNCH)

.Olivier Joseph, Représentant le Syndicat des médecins inspecteurs de santé publique (SMISP)

.Alain Morin, représentant du Syndicat des pharmaciens inspecteurs de santé publique (SPHISP)

.Michelle Rigaud-Dolou, représentant le Syndicat national des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale (SNIASS)

.Isabelle Plaisant, représentant le Syndicat national des personnels de santé environnementale (SYNAPSE-UNSA)

Au titre des représentants des établissements :

.Martine Orio

Représentants des enseignants chercheurs ayant rang de professeur :

.Dominique Bertrand

.Alain Jourdain

Représentants des personnels d'enseignement et de recherche :

.Isabelle Lanrivain

.Michel Louazel

Représentants des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé :

.Eve Gallacier

.Jean-François Maillard

.Michel Pommeret

.Frédérique Quidu

Représentant des élèves fonctionnaires :

.Emilie Noël

Membres absents excusés:

Pierre Yves Geoffard, Ecole normale supérieure, Ecole d'Economie de Paris

Daniel Casse, représentant des autres étudiants

(La séance est ouverte à 10 h 31, sous la présidence de M. ROLLET.)

En tant que doyen, M. ROLLET préside la séance d'installation du Conseil des formations.
(Cf. liste des membres en annexe.)

Rappel du rôle du Conseil des formations :

Le Conseil des formations émet un avis sur la nomination du Directeur des études. Il est consulté sur l'offre de formation et, notamment, sur la création et la suppression de diplômes, sur le règlement de scolarité, en particulier les modalités du contrôle des connaissances, sur le règlement intérieur et sur la répartition des enseignements.

I. VOTE SUR L'ORDRE DU JOUR

M. FLAHAULT rappelle que le Conseil d'administration a souhaité que les deux projets de propositions de masters les plus avancés soient déposés le 30 novembre. S'ils ne l'étaient pas à cette date fixée par la Direction générale de l'enseignement supérieur, l'EHESP ne pourrait pas ouvrir ses portes sur le plan universitaire à la rentrée 2008. C'est ce qui explique le délai très court de consultation du Conseil scientifique.

Ensuite, dans la limite de l'habilitation éventuellement accordée par le ministère, il sera encore possible de préciser certains aspects relatifs à ces masters à l'avenir. L'avis du Conseil de formation est facultatif, c'est le Conseil d'administration qui prendra les décisions.

<p>L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.</p>

II. ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DES FORMATIONS

M. ROLLET est seul candidat à ce poste.

- HEC, maîtrise d'économie ;
- ENA ;
- Inspection générale des affaires sociales, actuellement Inspecteur général à l'IGAS ;
- Trois ans au cabinet du Premier ministre Pierre MAUROY, puis à celui d'Edmond HERVÉ, alors Secrétaire d'État à la santé ;
- Directeur de l'ENSP en 1986 (sept ans), Président de l'Association européenne des écoles de santé publique dans les années 90 ;
- Chef de l'Inspection générale des affaires sociales ;
- Direction du régime spécial des Mines.

Le statut de grand établissement fait que l'EHESP a une vocation nationale et internationale. Il donne beaucoup de liberté, notamment sur le plan pédagogique. Il sera nécessaire d'éviter les querelles entre professionnels et universitaires, mais ce contexte permettra d'enrichir la formation professionnelle en s'appuyant sur la recherche et les enseignements universitaires de haut niveau.

<p>M. ROLLET est élu au premier tour Président du Conseil des formations (24 voix pour, 3 abstentions et 2 bulletins blancs).</p>
--

III. ÉLECTION DU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL DES FORMATIONS

Mme RIFFARD-VOILQUE est seule candidate à ce poste.

- Directrice de la DDASS des Bouches-du-Rhône ;
- Présidente de l'Association des directeurs départementaux des affaires sanitaires et sociales ;
- Ancienne élève de l'ENSP, elle a pu juger de la qualité de plus en plus élevée des formations professionnelles délivrées par cette école.

<p style="text-align: center;">Mme RIFFARD-VOILQUE est élue à l'unanimité des 29 votants Vice-présidente du Conseil des formations.</p>
--

VII. ADOPTION D'UN CALENDRIER POUR LES TRAVAUX DU CONSEIL DES FORMATIONS DE L'EHESP

Sont choisies les dates suivantes :

- Le 18 décembre, de 11 heures à 16 heures, à Rennes ;
- Le 23 janvier, de 14 heures à 17 heures ; à Paris, le lieu sera précisé ultérieurement.

IV. AVIS SUR LA NOMINATION D'UN CHARGE DE MISSION PEDAGOGIQUE PROPOSEE PAR LE DIRECTEUR

M. FLAHAULT rappelle que, selon le décret du 7 décembre 2006, le Directeur des études est proposé par le Directeur de l'EHESP, puis après avis du Conseil de formation et du Conseil d'administration, il est nommé par un arrêté des quatre ministères de tutelle.

La méthode concernant notamment l'appel à candidatures, qui a été discutée lors du Conseil d'administration du 12 novembre, propose au directeur de procéder à la publicité de ces candidatures selon deux canaux (recherche et enseignement supérieur, ainsi que santé et affaires sociales) et ouvert, autant que faire se peut, à l'international. Un comité consultatif de sélection sera chargé de classer les candidatures, après l'audition de quelques unes et le directeur choisira son candidat au terme de ce processus qui peut prendre quelques mois. Afin de ne pas pénaliser le démarrage de l'école, en raison de la quantité de travail à réaliser, il est proposé de nommer un chargé de mission pédagogique auprès du directeur, jusqu'à l'arrêté de nomination d'un directeur des études, et M. FLAHAULT propose pour cette mission M. Denis ZMIROU-NAVIER, professeur de santé publique de l'école de Nancy. Il connaît l'ENSP où il exerce la valence hospitalière de son emploi de PUPH, depuis plusieurs années, par convention avec son hôpital d'origine, dans le département EGERIES, dans le domaine de l'environnement et de la santé. De plus, il vient de porter le projet d'habilitation de master de santé publique que le Président du Conseil d'administration avait demandé de mettre en place.

- *Le Conseil des formations est favorable à la procédure ouverte de l'appel à candidatures pour le poste de Directeur des études. Ce dernier devra avoir un rôle de régulation entre les professionnels et les universitaires.*
- *Le Conseil souhaite voter à main levée sur la nécessité de nommer un chargé de mission pédagogique auprès du Directeur et à bulletins secrets sur la proposition nominative.*
- *Le contenu de la lettre de mission devra être fourni, à titre indicatif, lors de la réunion du 18 décembre.*

- *Il n'est pas souhaité donner de durée au mandat intérimaire, puisque ce sont les ministres de tutelle qui, par arrêté, procéderont à la nomination définitive et donc seront maîtres de l'agenda sur ce point.*

La proposition de nommer un chargé de mission auprès du Directeur de l'EHESP est acceptée à l'unanimité.

M. ZMIROU-NAVIER est nommé à la majorité chargé de mission auprès du Directeur de l'EHESP (20 bulletins pour, 4 contre, 3 nuls, 2 abstentions).

V. DISCUSSION ET AVIS SUR LA PROPOSITION DE DEMANDE D'HABILITATION DE MASTERS POUR LA VAGUE B

M. FLAHAULT présente la stratégie d'offres de masters de l'École.

La loi précise que l'EHESP doit assurer un enseignement universitaire de type LMD en santé publique, en réseau avec les partenaires (organismes et les établissements existant en France). Les différents entretiens que l'administrateur provisoire a pu avoir au cours de ces derniers mois l'ont conduit à proposer la stratégie d'habilitation suivante : proposer des masters habilités par l'EHESP mais aussi par des universités françaises ou européennes. Les présidents d'université ont signifié que cette co-habilitation devait être un réel partenariat où chacun donne sa part de ressources d'enseignement et d'organisation.

La mission de l'EHESP est de construire un enseignement équilibré sur les différents champs thématiques de la santé publique, avec un master propre de l'EHESP, très ouvert, et ayant des originalités par rapport à l'offre de masters existante. Il s'agit également de prendre en compte le travail réalisé par l'ENSP depuis la loi de santé publique de 2004, celui de nouer des partenariats avec des universités. Les discussions devront porter en priorité sur la transformation de ces partenariats en co-habilitation.

La date de dépôt des masters est le 30 novembre, condition impérative pour ouvrir les portes universitaires en 2008. Cette situation est un peu particulière, due au retard administratif de la création de l'EHESP. Il faut reconnaître que c'est assez désagréable pour les instances.

La présente proposition de masters reflète le projet futur pour l'EHESP : un master de santé publique et des masters par spécialité, dans les différents champs de la santé publique. La présentation de cette maquette n'interdira pas de procéder à quelques modifications afin que ces masters soient validés sur le plan scientifique.

Les deux créneaux proposés ici sont originaux et complémentaires ;

☛ *Master interdisciplinaire de santé publique, en vue d'une habilitation de l'EHESP*

Le master de santé publique interdisciplinaire s'appuie sur une forte excellence pédagogique et couvrent cinq domaines : sciences de l'information, épidémiologie, santé et environnement, management et politiques publiques, sciences humaines et sociales (sociologie, économie, droit de la santé, géographie de la santé et comportements). Ce choix a pour objectif d'attirer des étudiants d'horizons assez différents et également de favoriser la venue d'étudiants non francophones en France.

Ce master fait intervenir une trentaine d'enseignants appartenant à des établissements de France, mais aussi d'Europe, d'Afrique du Nord, d'Océanie et d'Afrique. Certains souhaitent, si le master était retenu, demander des bourses dans leur pays pour venir à l'EHESP plusieurs mois afin de participer à cet enseignement, de suivre des stages, etc.

Il est proposé durant les deux premiers semestres (M1), avec des places réservées à la formation permanente de très haut niveau validant également un "*Senior executive master of public health*". Le tronc commun sera extrêmement équilibré entre les cinq disciplines phares de santé publique. Afin de permettre l'accès en formation continue, le M1 sera entièrement dispensé le vendredi et le samedi. Des études de cas seront proposées de façon extrêmement équilibrée dans chacun des cinq enseignements, en week-end également, ainsi que des modules interdisciplinaires organisés autour de la santé internationale, "*global health*", les maladies émergentes et un module consacré à la biologie. Un voyage d'une semaine à l'étranger est programmé (à l'invitation de la London School of Economics, la première année de mise en place).

La deuxième année aura également un tronc commun qui reprendra chacune des cinq disciplines, puis organisera des options plus approfondies dans un ou deux des cinq domaines. Elle sera également composée d'une partie interdisciplinaire de biologie et d'évolution, d'une autre sur les maladies émergentes et d'une troisième sur la santé internationale. Enfin, 80 % des stages devront se dérouler sur un site d'accueil de pratique de santé publique (la liste pourra être adaptée), avec un encadrant praticien de santé publique et un enseignant chercheur, et 20 % en laboratoire recherche pour des étudiants intéressés par la filière doctorale.

L'esprit de l'École est bien la pratique de santé publique ancrée et adossée sur la recherche de très haut niveau.

L'EHESP doit obtenir les moyens spécifiques pour les différents masters de santé publique qui seront habilités (environnement, promotion de la santé, droit éthique, etc.), dans le cadre du futur COM.

Ces masters ne semblent pas poser de problème de débouchés, tant la demande est importante dans les secteurs publics et privés, nationaux et internationaux, et qu'une partie de ceux qui y participeront viendront des filières de formation initiale de l'École.

- *Il est souligné que ces masters existent encore sous les termes "master professionnel". Cette distinction disparaîtra assez rapidement, comme dans tous les autres pays européens, pour ne laisser subsister qu'un seul type de master.*
 - *Il est souhaité que les masters soient le plus transdisciplinaire possible, avec des possibilités de passerelles.*
 - *Il est suggéré que des aménagements soient mis en place pour les élèves issus de la formation professionnelle qui choisiraient ce master.*
 - *Le Conseil souhaite que des signaux très clairs soient donnés aux partenaires actuels quant aux engagements sur la poursuite des partenariats, et leur donner l'assurance que leurs dossiers de co-habilitation seront étudiés en priorité, avant même d'en envisager d'autres.*
- *Master "Pilote des actions et programmes de santé publique", co-habilitation de l'EHESP, de Rennes I, de l'IEP de Rennes.*

M. FLAHAULT assure que tous les partenariats déjà engagés par l'ENSP seront reconduits dans l'attente des décisions du Conseil des formations sur la possibilité de co-habilitation. Ce

dernier sera appelé à se prononcer sur la création de futurs diplômes de co-habilitation lorsque les calendriers le permettront.

Le master "pilotage des actions et des programmes de santé publique" est davantage orienté vers une approche territoriale de la santé. Il est en phase avec la recherche menée depuis cinq ans à l'ENSP dans le domaine des sciences humaines et sociales.

- *Il faudra évoquer la possibilité d'encourager des élèves de l'EHESP en formation professionnelle à poser leur candidature aux écoles doctorales, puisqu'ils possèdent déjà des masters.*
- *La localisation de l'EHESP est nationale, avec le siège à Rennes et une antenne en région parisienne où s'exercent déjà des formations continues. Il sera nécessaire de discuter de la répartition des formations sur le territoire.*
- *Des garanties devront être données sur l'articulation entre les formations professionnelles, les enseignements universitaires, les ajustements, les conditions d'accès pour les élèves en formation professionnelle par rapport à ces masters. Il faudra évoquer l'évolution des enseignements professionnels, les passerelles LMD.*
- *Se posera la question du financement des déplacements des étudiants entre Paris et Rennes.*

Les deux propositions de demande d'habilitation de masters proposées sont acceptées à l'unanimité.

(L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 12 h 58.)